Département des Pyrénées Orientales
****

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

****

COMMUNE de

SEANCE du 200

Membres du Conseil Municipal
En exercice :
Qui ont pris part à la délibération :
Date de la convocation :
Date d'affichage :

Objet de la délibération : Création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de l'office municipal du tourisme.

L'AN DEUX MILLE NEUF
ET (date et heure)
Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué,s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
, MAIRE.
Membres Présents :

Pouvoir de

Membres absents :
Secrétaire de Séance :

Dans le cadre de la mise en place de l'office municipal du tourisme au (adresse de l'OT) , le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- de créer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière ayant pour mission l'exploitation de l'office municipal du tourisme de Matemale, à compter du (date)
- d'approuver les statuts de cette régie annexés aux présentes.

La présente délibération annule et remplace les délibérations en date du (date) concernant l'office du tourisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE